

MOT DES GARANTS

Madame, Monsieur,

Le projet de *gigafactory* – usine de grande dimension de production de batteries solides – qui vous est présenté dans ce dossier est porté par ProLogium et RTE, co-maitres d'ouvrage. Il est également soutenu par la Commission européenne, le gouvernement français, la région des Hauts-de-France et les collectivités locales d'accueil et est entré dans une phase de préparation active.

Ce grand projet industriel fait toutefois aujourd'hui l'objet d'une procédure de concertation au titre du Code de l'environnement, permettant à toute personne, acteur ou organisation intéressé de s'informer, de questionner le projet et de recevoir réponse.

La concertation préalable constitue ainsi, en amont de la décision finale, un temps privilégié de dialogue territorial pour débattre de l'opportunité du projet, de ses caractéristiques, de ses impacts socio-économiques et environnementaux...

Conformément aux dispositions du Code de l'environnement, la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), autorité indépendante, est obligatoirement saisie pour les projets industriels de plus de 300 millions d'euros ; c'est ainsi qu'elle a décidé pour ce projet de *gigafactory* l'organisation d'une concertation préalable dont elle a défini les modalités et c'est dans ce cadre qu'elle nous a désignés garante et garant de cette procédure de participation placée sous son égide.

Après avoir activement préparé les modalités de la concertation ainsi que le présent dossier d'information, nous avons pour mission de veiller à la sincérité et au bon déroulement de la concertation. Nous exercerons cette mission dans le respect des principes et des valeurs de la CNDP et en vertu du droit constitutionnel de toute personne à pouvoir s'informer et à participer aux décisions relatives à l'environnement : indépendance, neutralité, transparence, égalité de traitement, argumentation et inclusion.

Nous veillerons au bon déroulement de la concertation préalable, en portant un regard critique sur la clarté et la complétude de l'information fournie et sur la possibilité pour chacun et chacune, quel que soit son statut, de participer aux différents temps de débats et d'y exprimer ses arguments, de formuler ses questions pendant toute la durée de la concertation. Nous porterons une attention particulière à la qualité des réponses qui vous seront apportées.

À l'issue de la concertation, indépendamment du compte-rendu produit par les co-maîtres d'ouvrage, nous rédigerons un bilan qui sera rendu public. Il rendra compte des principaux arguments échangés pendant la concertation et s'attachera à apprécier l'effectivité de la participation : le public a-t-il été suffisamment informé du projet, de ses enjeux, de ses caractéristiques et de ses impacts ? A-t-il pu s'exprimer en toute liberté ? A-t-il obtenu des réponses satisfaisantes à ses questions, lui permettant de formuler des remarques, faire des suggestions et donner son avis sur le projet ?

Nous souhaitons que cette occasion majeure de vous informer et de contribuer suscite la mobilisation et la participation du plus grand nombre et restons à votre disposition, pendant toute la durée de la concertation, pour toute question ou avis sur l'organisation et le déroulement de la procédure.

Anne-Marie Royal et Jean-Louis Laure

Garants désignés par la
Commission nationale du débat public
9 août 2023



anne-marie.royal@garant-cndp.fr jean-louis.laure@garant-cndp.fr